RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION DU DROIT D'EXPLOITATION DU CONCERT INTITULÉ "STRAWBERRY MOON" PAR LA SOCIÉTÉ LIVETONIGHT SAS DANS LA SALLE DES ACADÉMICIENS DE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 28 NOVEMBRE 2026 À 16H

DÉCISION N° DM-26-385

EN DATE DU 19 OCTOBRE 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 21 mars 2026 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-26-217 en date du 31 mars 2026 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre Girard, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public,

CONSIDÉRANT la proposition de concert de la société Livetonight sas, dont le siège social est situé 14, avenue du Général de Gaulle -94160 SAINT-MANDE, le samedi 28 novembre 2026 à 16h dans la salle des académiciens située à Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec la société Livetonight sas, dont le siège social est situé 14, avenue du Général de Gaulle -94160 SAINT-MANDE, un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert intitulé « Strawberry Moon », le samedi 28 novembre 2026 à 16h dans la salle des académiciens située à Cœur de Ville, dont le coût est fixé à mille euros (1 000 € T.T.C.) la représentation ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au Maire chargé de la culture, du patrimoine et du tourisme,

Signé

Pierre GIRARD

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261019-lmc1H14742H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/10/2026
Date de Publication : 19/10/2026

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage ou notification, la décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire ou introduit devant le Tribunal Administratif de Melun (site www.telerecours.fr - application « télérecours citoyens »).

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20261019-lmc1H14742H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/10/2026
Date de Publication : 19/10/2026